Annexe 7

Aléop en Loire-Atlantique

Titre combiné scolaire Aléop + NAOLIB + YCÉO

Ce titre est délivré sous condition. Sa délivrance et son usage sont définis par le règlement tarifaire des lignes régulières départementales (Aléop) et du transport à la demande en Loire-Atlantique.

Dérogation Non Ayant Droit

La dérogation Non Ayant Droit pour l'utilisation du transport scolaire sera accordée uniquement pour l'année scolaire en cours.

Organisation des dessertes de lycées

Compte tenu de l'aire de recrutement très large des lycées et, afin de maintenir des temps de transport raisonnables, les circuits de lycées sont organisés principalement à partir de points d'arrêts de regroupement situés dans les centres-bourgs. Le déplacement jusqu'au point d'arrêt se fait sous la responsabilité des parents ou du titulaire du compte transport. Chaque lycéen bénéficie d'un service aller et d'un service retour défini en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture de son établissement scolaire. Pour certains lycées, Il peut exceptionnellement bénéficier d'un retour anticipé sur le trajet retour des collégiens sous réserve de place disponible.

Usage des lignes régulières

Tout usager scolaire peut, sous condition, accéder gratuitement au réseau de lignes régulières de Loire-Atlantique.

L'usage est défini par le règlement tarifaire des lignes régulières départementales (Aléop) et du transport à la demande en Loire-Atlantique.

Cars à destination d'autres régions

Les élèves fréquentant des établissements hors de la Région des Pays de la Loire peuvent emprunter les lignes Aléop suivantes :

- Ligne 7 : Nantes/Poitiers,
- Ligne 16 : Fontenay-le-Comte/Niort,
- Lignes 17 : Fontenay-le-Comte /La Rochelle
- Ligne 540 : Luçon/La Rochelle.

Ils sont munis d'une carte spécifique.

Visuels des cartes de transport

Ces visuels sont présentés à titre indicatif.

La carte scolaire billettique

La carte combinée car Aléop + NAOLIB + YCÉO

La carte TER

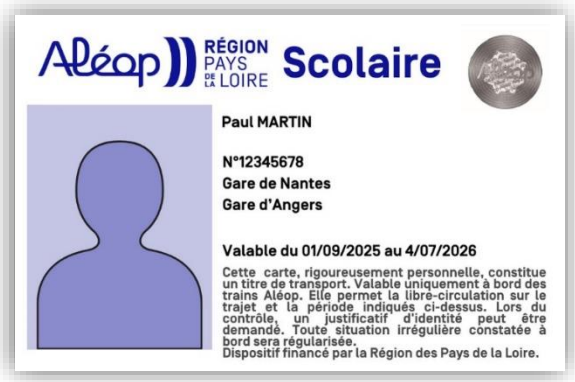

La carte scolaire sur LER

La carte de ligne régulière

La carte d'accès aux lignes régulières/Carte AO2 LR (sur demande)